

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2015_ 0053

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 mars 2015, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h45 avant l'examen du point n°1), M TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHEK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivé à 20h56 pendant l'examen du point n°1), MME MONIER, M. NYA NJIKE, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, M KAPLAN, M. KRZEWSKI.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

<i>Madame PELLICOLI</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ</i>
<i>Monsieur TEBALDINI</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN</i>
<i>Madame BOUHENNI</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur TIENG</i>

ABSENTS : Madame THIRON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Masogbe CAMARA NDOMBELE

Arrivée de Madame NAKACH à 20h45 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.

Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA à 20h56 pendant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.

Point n° 9 : Installation de tableaux numériques interactifs dans les écoles et renouvellement d'une partie du parc informatique des écoles : plan de financement prévisionnel et demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

- suite DEL2015_0055
portant sur l'Installation de tableaux numériques interactifs dans les écoles et renouvellement d'une partie du parc informatique des écoles : plan de financement prévisionnel et demande de subvention au titre de la réserve parlementaire (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le souhait de poursuivre l'investissement en matière d'approche de l'outil informatique auprès des élèves des groupes scolaires de la commune,

CONSIDÉRANT le projet d'installation de tableaux numériques interactifs dans les écoles et le renouvellement du parc informatique du groupe scolaire de l'Allée des Bois,

VU le plan prévisionnel de financement dudit projet s'établissant comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
<u>Coûts estimatifs prévisionnels</u> (susceptibles d'être revalorisés)			
Fourniture et installation de 6 TNI :	21 500,00 € HT	Subvention	
Renouvellement du parc informatique :	5 417,00 € HT	Réserve Parlementaire :	19.000,00 €
			/
Total HT	26 917,00 € HT	Part Communale :	13.300,00 €
TOTAL DÉPENSES :	32.300,00 € TTC	TOTAL RECETTES :	32.300,00 €
TTC			

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt pour la Commune de rechercher toutes les subventions possibles susceptibles de concourir à la réalisation dudit projet,

CONSIDÉRANT la possibilité de solliciter une subvention au titre de la Réserve Parlementaire pour la réalisation dudit projet

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser le Maire à déposer ladite demande au nom de la Commune,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau municipal du 09 mars 2015,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet d'installation de tableaux numériques interactifs dans les écoles et le renouvellement du parc informatique du groupe scolaire de l'allée des Bois, tel qu'il suit :

DÉPENSES		RECETTES	
<u>Coûts estimatifs prévisionnels</u> (susceptibles d'être revalorisés)			
Fourniture et installation de 6 TNI :	21 500,00 € HT	Subvention	
Renouvellement du parc informatique :	5 417,00 € HT	Réserve Parlementaire :	19.000,00 €
			/
Total HT	26 917,00 € HT	Part Communale :	13.300,00 €
TOTAL DÉPENSES :	32.300,00 € TTC	TOTAL RECETTES :	32.300,00 € TTC

DÉCLARE que les sommes mentionnées à la présente délibération sont approximatives avant appel d'offres ;

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation du projet sont inscrits au budget communal ;

APPROUVE la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du Député pour un montant de 19.000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter et à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



<i>Transmis au représentant de l'Etat le</i> 03 AVR. 2015 <i>Publié le</i> 03 AVR. 2015
--